

## Jean-Baptiste André Godin à Charles Désiré Mariolle-Pinguet, 11 janvier 1862

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation1 p. (226r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Désiré Mariolle-Pinguet, 11 janvier 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41960>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 janvier 1862](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Mariolle-Pinguet, Charles Désiré \(1824-1903\)](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

## Description

Résumé Godin demande à Mariolle-Pinguet de lui adresser sa facture définitive en tenant compte du retard de l'installation de la machine. Godin discute le coût de modifications faites sur la machine.

Notes

- La copie de la lettre ne présente ni date ni nom de destinataire.
- Date de la lettre : la copie est située dans le registre entre deux copies de lettres datées du 11 janvier 1862.
- Nom du destinataire : d'après l'index du registre de correspondance et le texte de la lettre.

## Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

186 / 071

je vous serais obligé de me donner  
l'autorisation pour faire faire que  
vous m'avez faites ou nous prenant à  
tenir compte de l'observation suivante  
qui me paraît avoir d'autant plus de  
raison d'être au contraire que vous que vous  
m'avez fait trèsbonne attention après vos  
travaux sur le pris desquels j'étais d'autant  
plus content que je pensais ainsi être protégé  
par la loi. le point que je tire à votre évidable  
décision est alors ce.

la machine que je vous ai acheté devait  
être livrée avec retard. je vous ai demandé  
si il se serait pas plus naturel de mettre  
au volant devant que de placer une roue  
derrière à côté du volant sur votre réponse  
affirmative nous sommes tombés d'accord que  
vous feriez un changement. je vous en ai demandé  
les conditions et j'avais compris que les  
choses devaient se passer ainsi, vous me  
reprochez le volant pour son poids et comme le  
volant devant devait être plus fort vous deviez  
me compter la différence au pris de transmission  
ala me paraîssent d'autant plus naturel que  
dans le présent cas que je fait monter  
le même cas était ainsi passé. mais au lieu  
de cela vous me reprochez le volant à un pris  
non établie entre nous et vous me citez le volant  
devant à un autre pris à qui produit une différence  
à laquelle je qui n'a été dit entre nous était loin de  
pouvoir donner lieu, il est vrai que vous déjà  
peut-être donnaîez trop peu de poids au  
volant devant pour heavier le démontage

qui étudie est un mal à soi. je suppose que pour faire ce  
service de volonté il faut un peu de temps et  
que je devrai intervenir pour faire cette question  
trèsbien au moment où l'on aura terminé

Lodine